

PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Voici le détail par pôle, des services que nous maintenons dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité, et les modalités pour en bénéficier :

- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) reçoit les mardis matin et jeudis matin pour les situations suivantes :
 - . Personnes sans domicile fixe
 - . Aide alimentaire
 - . Relevé des courriers postaux

Les situations justifiant un rendez-vous doivent être urgentes ou prioritaires.
- Le transport à la personne est maintenu à hauteur de deux personnes par rotation, sur quatre demi-journées : lundi après-midi, mardi matin, jeudi après-midi et vendredi matin, SUR PRISE DE RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT (06 33 18 88 65), et pour les déplacements suivants : visites médicales, pharmacie, alimentaire.
- Des contacts réguliers sont pris par nos agents auprès des personnes fragiles qui ont été recensées. Nous les invitons à se faire connaître rapidement afin de figurer dans notre registre de personnes isolées ou fragiles.
- Etat civil : les naissances et les décès sont enregistrés sur rendez-vous uniquement. Astreinte téléphonique : 06 31 00 48 54, Courriel : service.elections@lecannetdesmaures.com
- Urbanisme : pour toute question ou toute demande, le service est à l'écoute aux adresses suivantes :
 - . Pôle Urbanisme : pu2d@lecannetdesmaures.com
 - . Pôle Développement Durable : environnement@lecannetdesmaures.com
- Pôle Technique de Rénovation Urbaine:
 - . Le nettoyage et l'entretien des rues sont maintenus à hauteur de deux à trois matinées par semaine, en centre-ville et notamment aux abords des commerces.
 - . Concernant l'eau potable et l'assainissement, l'entretien des réseaux et des équipements est maintenu. Le secrétariat du pôle public de l'eau n'est pas disponible. Pour toute question, se référer à l'astreinte dite technique (06 70 94 57 00, ou bien 07 86 00 21 89 hors horaires de bureaux).
- Pôle Enfance Jeunesse :

La garde d'enfants est mise en place pour les personnels indispensables à la gestion de crise sanitaire (la liste précise des professions concernées est téléchargeable en bas de page à l'adresse : <https://bit.ly/33vXbgv>), un service minimum de garde des enfants est mis en place au cas par cas. Les personnes intéressées devront se faire connaître auprès du pôle Education, par courriel à l'adresse education.transports@lecannetdesmaures.com, ou par téléphone au 06 31 00 48 54. Les préfets organisent également des solutions d'accueil prioritaire dans chaque territoire. Les personnes peuvent s'inscrire sur

[Tapez ici]

www.mon-enfant.fr pour demander une place d'accueil prioritaire pour leur enfant.

- Les écoles étant fermées, nous vous rappelons que les services de périscolaire, extrascolaire et cantine sont également clos pendant toute la durée du confinement.
- La police municipale veille à votre sécurité H24 et 7j/7. Elle reste à votre écoute en cas de nécessité au 06 70 94 55 60.
- Gestion des déchets par la Communauté de Communes Cœur du Var :
 - Un service minimum est maintenu afin d'assurer la salubrité publique.
 - Une permanence téléphonique est mise en place du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h, au 04 94 39 44 90
 - Collecte des ordures ménagères maintenue comme habituellement jusqu'au 29 mars. A compter du 30 mars, la collecte en porte à porte sera réalisée une fois tous les 15 jours.
 - Planning de collecte disponible sur le site www.letriacoeur.fr
 - Collecte des emballages uniquement en points de regroupement
 - Collecte des encombrants suspendue, et fermeture des quatre déchetteries intercommunales.